



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Palaiseau, le 10/07/2023
N°1020

FRANCE 2030 : LANCEMENT DU PROGRAMME DE RECHERCHE « RESEAUX DU FUTUR » ET DE LA PLATEFORME « FRANCE 6G »

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, ont annoncé à l'Institut Mines Telecom, le lancement du Programme de recherche (PEPR) « Réseaux du Futur » copiloté par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut Mines Télécom (IMT). Dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération sur les réseaux du futur, le Gouvernement confie à l'IMT la mission de proposer une plateforme « France 6G » afin de préparer au mieux l'arrivée de la sixième génération des réseaux.

« Réseaux du Futur » est un programme de recherche doté d'un budget de 65 M€ de France 2030. Il a pour ambition de soutenir l'excellence scientifique dans ce domaine et de répondre aux besoins technologiques d'innovation industrielle dans le domaine des réseaux du futur. Il rassemble les acteurs de la recherche publique autour de 10 grands projets ciblés de recherche sur les futures technologies de réseaux dont un soutien au volet français de la plateforme européenne dédiée aux sciences du numérique, SLICES. **Ce programme s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'accélération « 5G et Réseaux du Futur » de France 2030, qui vise à positionner la France sur un marché essentiel pour garantir sa souveraineté numérique.**

Le programme offrira à l'industrie des télécommunications de nouvelles briques technologiques exceptionnelles grâce à la recherche française. La définition des spécifications système, techniques et technologiques de la 6G renforceront la position de l'écosystème français à la pointe des nouveaux usages numériques. Par ailleurs, la plateforme « France 6G » renforcera la vitalité et la visibilité de l'écosystème industriel, académique et institutionnel français pour l'impliquer de manière coordonnée dans la standardisation 6G à venir et veiller à intégrer le respect des valeurs environnementales et

sociétales françaises et européennes. Les différents dispositifs qui seront lancés dans le cadre du programme seront opérés par l'Agence nationale de la Recherche.

L'arrivée de la 6G, dont les débits seront jusqu'à 100 fois supérieurs à ceux de la 5G, pose des défis environnementaux et énergétiques qui nécessitent de définir les objectifs du futur standard de cette sixième génération de réseaux. Ainsi l'Etat réunit chercheurs et industriels afin de dialoguer et construire une stratégie adaptée aux défis technologiques et sociétaux des futures technologies de réseau.

Dans ce contexte, les ministres Jean-Noël Barrot et Sylvie Retailleau ont confié à la direction générale de l'IMT la mission de proposer un modèle de plateforme de rayonnement européen et international à fort impact dans la standardisation « France 6G ». Cette plateforme doit permettre la coordination des acteurs français de la R&D industrielle et académique positionnés sur les technologies de réseau de communication et services nécessaires à la 6G. **La plateforme « France 6G » visera également un renforcement de la coopération européenne et internationale, agira comme un centre de valorisation des actifs de propriété intellectuelle et travaillera à l'adoption de standards internationaux conscients des enjeux environnementaux et sociétaux.**

Dans la continuité de la 5G, la 6G répondra à un besoin de communication en tout lieu en offrant de la connectivité non-terrestre et sera nativement multiservices et adaptée à de nouvelles applications telles que la robotique interactive, la réalité immersive, les jumeaux numériques, etc.

Pilotée par la Direction générale des Entreprises (DGE) avec la Direction Générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) sous l'égide du Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI), la stratégie d'accélération sur la 5G et les réseaux du futur mobilise des moyens importants pour France 2030.

L'Etat consacre 3 milliards d'euros de France 2030 pour la recherche à travers des programmes de recherche ambitieux (les PEPR), portés par les institutions de recherche pour consolider le leadership français dans des domaines clés ; liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen.

Jean-Noël Barrot a déclaré « *Aux côtés de la recherche publique, c'est l'écosystème français qui doit être mobilisé dans l'objectif de jouer un rôle-clé dans l'élaboration des standards de la sixième génération des réseaux et la mission confiée à l'IMT permettra de proposer une organisation efficace pour une plateforme « France 6G ».*

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Sylvie Retailleau : 01 55 55 82 00 presse-mesr@recherche.gouv.fr

Cabinet de Jean Noel Barrot : 01 53 18 43 42 – presse@numerique.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale de la recherche (ANR): contactpresse@agencerecherche.fr

A PROPOS DE FRANCE 2030

Présenté le 12 octobre 2021 par le Président de la République **France 2030** :

- ✓ **Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs** de notre économie (énergie, automobile, santé, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et industrielle, et **positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain**. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur : 54 Md€** seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de **répondre de manière compétitive aux enjeux écologiques et d'attractivité** du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence pour ainsi **renforcer la souveraineté et l'indépendance française** dans des secteurs clés. 50 % des dépenses seront en ce sens consacrées à la décarbonation de l'économie, et 50% fléchées au profit d'acteurs émergents, porteurs d'innovation sans impact défavorable sur l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : le plan est pensé et déployé **en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens** qui ont contribué à en déterminer les orientations stratégiques comme les actions phares. Les **porteurs de projets** sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (**ADEME**), l'Agence nationale de la recherche (**ANR**), la Banque publique d'investissement (**Bpifrance**) et la **Banque des territoires**.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À PROPOS DE L'ANR

Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur de France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche.

L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets » et a obtenu le label « égalité professionnelle ».